Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 056-265600643-20261005-2026_35-DE

PROPOSITIONS DE DELIBERATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS PLOUAY DU 05/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 octobre à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PLOUAY s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel des séances, 3 Allée des Tilleuls, salle de réunion.

Présidence de séance
- *M. LE NAY Gwenn, Président du CCAS*

Membres présents :

- Madame JULE-MAHIEUX Martine
- Monsieur ANDRE Patrick
- Madame CABOURO Julie
- Monsieur DANIEL Sébastien
- Madame FAVIER Françoise
- Monsieur GUYONVARCH Jacques
- Madame JEANDRAULT DE LA ROSIERE Catherine
- Madame JUBIN Régine
- Madame KERIHUEL Stéphanie
- Monsieur KERVARREC Jean Rémy
- Madame LE GUYADER Claire
- Madame LE PEN Maryse
- Madame LE ROMANCER martine
- Monsieur MORANTIN Fréderic
- Madame NAUDEAU Rosine

Absents excusés
Madame GUILLEMOT SANDRINE
Pouvoirs :
Madame GUILLEMOT SANDRINE donne pouvoir à Madame JULE-MAHIEUX Martine

Secrétaire de séance
- *Mr TROÏL William, Directeur du CCAS*

Nombre de Membres	*Présents*	*Votants*
17	*16*	*16 + 1 POUVOIR*

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 056-265600643-20261005-2026_35-DE

DELIBERATION 2026- 35

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET MJPM / 32 0002 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2025-18

Objet : Modification de l'affectation du résultat du compte administratif de 2024, suite au courrier de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Lors du conseil d'administration du 31 mars 2025, la proposition d'affectation du résultat en lien avec le compte administratif de 2024 était la suivante :

COMPTE	MONTANT
10686 Réserves de compensation des déficits au BP 2025	10 505.71 €
10685 réserves BFR	5 000 €
10682 Investissement au BP 2025	5 000 €
TOTAL	+ 20 505.71 €

En application de l'article R.314-53 du CASF, le résultat du compte administratif 2024 doit être affecté de la manière suivante au budget 2026

L'affectation de ce résultat, qui s'élève à 20 505.71 € est arrêté comme suit :

- **5 000 € au crédit du compte 10682 « excédent affectés à l'investissement »**
- **5 000 € au crédit du compte 10685 « excédent affecté à la couverture du besoin de fond de roulement (BFR) »**
- **7 505.71 € au crédit du compte « réserve de compensation des déficits**
- **3 000 € crédit du compte 110 « report à nouveau » (solde créditeur)**

Le conseil d'administration après avoir délibéré

VOTE POUR	*17*
VOTE CONTRE	*0*
ABSTENTION	*0*

Ainsi fait, ont délibéré à Plouay le jour, mois et an que susdits.

A Plouay, le 05/10/2026

Pour Le Président du CCAS de PLOUAY
Monsieur Gwenn LE NAY
Madame JULE-MAHIEUX Martine
Vice-présidente du CCAS de PLOUAY

CCAS de Plouay
Par délégation
Martine Mahieux
Vice Présidente
du CCAS DE PLOUAY